Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_11-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	09	11
Quorum respecté		

Date de la convocation
05/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2026, le 11 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain, CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : BERHAULT Patricia ayant donné mandat à GERARD Philippe, VARRIER Karine ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie, THEAUDIN Stéphanie

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : MOTEL Romain

2026-11- Carte communale Evaluation environnementale

Le Maire présente les éléments suivants ;

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R. 104-33, 2ème alinéa ;
Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD), notamment ses articles 4, 16 et 18 ;

Vu la délibération 2025-041 en date du 30/06/2025 prescrivant l'élaboration de la carte communale de Comblessac,
Vu la demande de cas par cas transmise à la MRAE Bretagne en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104-35 du code de l'urbanisme, relative au projet de carte communale de Comblessac,
Vu la décision après examen au cas par cas de la MRAE Bretagne du 5 décembre 2025 relative à cette demande,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de la carte communale de Comblessac, le projet a été soumis à la mission régionale de l'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas.

Considérant que par avis du 5 décembre, la mission Régionale a pris la décision de soumettre

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260311-2026_11-DE

l'élaboration de la carte communale à évaluation environnementale au regard :

- ⇨ De la croissance démographique prévue dans le cadre du projet jugée optimiste au regard de la dynamique des années passées,
- ⇨ De la nécessité d'améliorer la démonstration relative à l'adéquation entre les prévisions de développement urbain et la capacité du système épuratoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- ↳ **De lancer** une évaluation environnementale relative au projet de carte communale
- ↳ **D'approuver** le devis de DMEau – JANZÉ (35150) d'un montant de 2 100€ HT soit 2 520€ TTC pour cette prestation
- ↳ **De donner** autorisation au Maire ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure et signer tous les actes administratifs et documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
MOTEL Romain

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)